Paris, le 17 février 2022

Jean-René Lecerf, nouveau président du Conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie

Réuni en séance extraordinaire, le Conseil de la CNSA a élu à l’unanimité son nouveau président. Jean-René Lecerf succède à Marie-Anne Montchamp pour les quatre prochaines années.

Ancien sénateur, ancien président du Conseil départemental du Nord et ancien maire de Marcq-en-Barœul, Jean-René Lecerf a été, pendant plusieurs années, le président de la commission des Finances de l’Assemblée des départements de France (ADF). Son expérience de longue date d’élu local et national lui confère une expérience forte des politiques d’autonomie dans toutes leurs dimensions.

Dans son discours, Jean-René Lecerf a salué la contribution décisive du Conseil de la CNSA aux politiques de soutien à l’autonomie, et notamment ces dernières années pour dessiner les contours de la protection sociale du XXIe siècle. Il s’engage à ce que « le Conseil prenne toute sa place dans la construction de la nouvelle branche autonomie et dans l’invention de ce nouveau modèle de protection sociale. Des étapes importantes ont été franchies, d’autres sont devant nous ».

Les membres du Conseil ont rendu un hommage appuyé à Marie-Anne Montchamp. Ils ont salué son engagement, son humanisme et sa vision qui ont contribué à faire de la CNSA, la branche du soutien à l’autonomie. Ils ont souligné son sens de l‘écoute et sa capacité à fédérer autour d’idées et de projets tout en respectant la liberté d’expression et les points de vue de chacun.

Lors de cette réunion, les membres ont également accueilli Claudie Kulak, cofondatrice et directrice de l’association la Compagnie des aidants.

Le Conseil se réunira le lundi 14 mars pour se prononcer sur l’adoption de la convention d’objectifs et de gestion 2022 – 2026 de la CNSA.

Photo communiquée sur demande.

* À propos de la CNSA

Créée en 2004, la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA) gère la branche autonomie de la Sécurité sociale depuis le 1er janvier 2021. Elle devient ainsi le pendant de l’Assurance maladie, de l’Assurance retraite ou encore de la Caisse nationale d’allocations familiales. Elle soutient l’autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu’au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l’égalité de traitement sur l’ensemble du territoire national.

À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l’autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l’information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants grâce aux sites [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr) et [www.monparcourshandicap.gouv.fr](http://www.monparcourshandicap.gouv.fr). Enfin, elle contribue à la recherche, à l’innovation dans le champ du soutien à l’autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l’autonomie. En 2022, la CNSA consacre plus de 34 milliards d’euros à l’aide à l’autonomie des personnes âgées ou handicapées.

**Contacts presse**

**Aurore Anotin – CNSA**

Tél. : 01 53 91 21 75

[aurore.anotin@cnsa.fr](mailto:aurore.anotin@cnsa.fr)